

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Mathématiques du 30/08/2024.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 3^{ème} année, 1^{er} semestre pour l'année universitaire 2024-2025 de la spécialité Mathématiques Appliquées les enseignants suivants :

-CHAIGNAUD Nathalie
-EL ASSOUDI Rachida
-FORCADEL Nicolas

-KOTOWICZ Jean-Philippe
-KNIPPEL Arnaud – *président du jury*

Article 2

Le directeur du département Génie Mathématiques, Arnaud KNIPPEL, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray
Le 30/08/2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Mathématiques du 30/08/2024.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 3^{ème} année, 2^{ème} semestre pour l'année universitaire 2024-2025 de la spécialité Mathématiques Appliquées les enseignants suivants :

- | | |
|--|---------------------|
| -CHAIGNAUD Nathalie | -RIOU-DURAND Lionel |
| -KNIPPEL Arnaud – <i>président du jury</i> | -ROUXELIN Nathan |
| -OSMANI Aomar | -ZIDANI Hasnaa |

Article 2

Le directeur du département Génie Mathématiques, Arnaud KNIPPEL, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray
Le 30/08/2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA



DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Mathématiques du 30/08/2024.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 4^{ème} année, 1^{er} semestre pour l'année universitaire 2024-2025 de la spécialité Mathématiques Appliquées les enseignants suivants :

- | | |
|--|---------------------|
| -EL ASSOUDI Rachida | -LE GUYADER Carole |
| -FORCADEL Nicolas | -OSMANI Aomar |
| -GOUT Christian | -PORTIER Bruno |
| -KNIPPEL Arnaud – <i>président du jury</i> | -ZANNI-MERK Cécilia |

Article 2

Le directeur du département Génie Mathématiques, Arnaud KNIPPEL, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray
Le 30/08/2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Mathématiques du 30/08/2024.

DECIDE**Article 1er**

Sont nommés membres du jury de 4^{ème} année, 2^{ème} semestre pour l'année universitaire 2024-2025 de la spécialité Mathématiques Appliquées les enseignants suivants :

- | | |
|--|-------------------------|
| -CHAIGNAUD Nathalie | -KOTOVICZ Jean-Philippe |
| -EL ASSOUDI Rachida | -LE GUYADER Carole |
| -GOUT Christian | -ROU-DURAND Lionel |
| -KNIPPEL Arnaud – <i>président du jury</i> | -ZIDANI Hasnaa |

Article 2

Le directeur du département Génie Mathématiques, Arnaud KNIPPEL, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 30/08/2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Mathématiques du 30/08/2024.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 5^{ème} année, pour l'année universitaire 2024-2025 de la spécialité Mathématiques Appliquées les enseignants suivants :

- | | |
|--|---------------------|
| -CHAIGNAUD Nathalie | -OSMANI Aomar |
| -CIOTIR Ioana | -PORTIER Bruno |
| -EL ASSOUDI Rachida | -RIOU-DURAND Lionel |
| -FORCADEL Nicolas | -SAUNIER Julien |
| -GOUT Christian | -TONNOIR Antoine |
| -KOTOWICZ Jean-Philippe | -ZANNI-MEK Cécilia |
| -KNIPPEL Arnaud – <i>président du jury</i> | -ZIDANI Hasnaa |
| -LE GUYADER Carole | |

Article 2

Le directeur du département Génie Mathématiques, Arnaud KNIPPEL, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray
Le 30/08/2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA